

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT

## AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 01-2026 POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE  
FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2026 AINSI QUE LES TAUX UNITAIRES DE  
BASE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES  
D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LES AUTRES TARIFS  
MUNICIPAUX AINSI QUE POUR LE PAIEMENT DES TAXES SPÉCIALES DE  
SECTEUR**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, le conseil de la municipalité de Val-Brillant a procédé à l'adoption du **règlement 01-2026 pour fixer le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2026 ainsi que les taux unitaires de base pour l'établissement des compensations pour les services d'aqueduc, d'égout, des matières résiduelles, les autres tarifs municipaux ainsi que pour le paiement des taxes spéciales de secteur.**

QUE le règlement ci haut mentionné est disponible pour consultation au bureau municipal de Val-Brillant situé au 11, rue St-Pierre ouest à Val-Brillant aux heures ordinaires de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

**DONNÉ À VAL-BRILLANT, CE 14<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2026.**

Sylvie Gendron  
Sylvie Gendron, greffière-trésorière